

mis en ligne le 9 mai 2023

**ARRETE MUNICIPAL N° 12956 DU 02 MAI 2023**

**OBJET :** LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

Association  
DON DE SANG  
Parking des Algues  
Lundi 22 mai 2023

-Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,

-Vu la demande faite par Mme MERRIEN, Présidente de l'association, 23 Boulevard des Dunes – 56260 – LARMOR-PLAGE,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement de véhicules spécialisés et médicalisés, il importe de réglementer le stationnement devant la salle des Algues,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le lundi 22 mai 2023, de 13h00 à 21h. Le stationnement sera interdit sur 10 emplacements devant la salle des Algues. Seuls les véhicules DON DE SANG seront autorisés exceptionnellement à stationner.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de stationnement seront mis en place par la police municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de 90 Km/h.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,  
P. Valton

LE MAIRE,  
Patrice VALTON

